

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 26 JUILLET 2021

**Objet de la délibération : Création d'un poste d'emploi saisonnier pour
accroissement temporaire d'activité**

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Juillet 2021

Transmise au Contrôle de légalité le
Affichée le.....2021

2^{ème} convocation : Pas de condition de quorum

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 94

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Excusés : 53

Votants : 8

L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SAINT MANDRIER Sur Mer au sein de la Salle des Jardins d'Hydra, sous la présidence de Monsieur Christian TOULOUSE, Président.

Présents :

Présents :		Délégués Titulaires	
OLLIOULES		GARRONE Florence	
PUGET VILLE		ROUX Jean-Pierre	
SAINT MANDRIER		TOULOUSE Christian – DEMIERRE Colette	
SIX FOURS		ROSTAGNO Agnès	
SOLLIÈS PONT		RAVINAL Danièle	
VIDAUBAN		BRESSAN Michèle – TROTTET Elie	

Délégués Suppléants avec voix délibérative	

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs	
Néant	

Absences excusées	
BESSE SUR ISSOLE	MARTINELLI Marie-Paule - RUSSO Brigitte BURDY Jeannine – RAULT Véronique
BORMES	PIERRE Véronique – RÉ Geneviève
CAVALAIRE	MORTIER Carol – WYDOOGHE Catherine BURNER Philippe – DELATTRE Michel
COGOLIN	CERTIER Danielle – CAILLAT Elisabeth
EVENOS	CHEF D'HÔTEL Evelyne – ROMERO Jean-François
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA FARLÈDE	GAMBA Mireille – HENRY Pierre
LA VALETTE DU VAR	BAGNOL Luc
LE BEAUSSET	SALLES Michèle
LE LAVANDOU	GERBE Nicole
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	HENRI Mylène
LE VAL	FABRE Max
MONTFERRAT	MAGNIEN-BONIN Dominique
MONTFORT SUR ARGENS	ROLFE Jacqueline
OLLIOULES	RIGHI Dominique - VACCARO Antoine
PIERREFEU	HAINIGUE Michel - MATTEI Sylvie
PIGNANS	SCOTTO Fabienne – PRUNET Sophie
PUGET VILLE	HECKMANN Ingrid
RAMATUELLE	COURTIN Benjamin – DE SAINT JULLE DE COLMONT Camille – VILLEMEN Léonie – CAIETTI Bruno
RIANS	VANNIER Marie-Thérèse
SANARY SUR MER	BOUCHART Sylvie
SAINT CYR	MANOUKIAN Astrid – ROCHE Jean-Paul
SAINT MAXIMIN	FERRY Luc
SAINT TROPEZ	OLLER MOULET Valérie – MILLIER Hélène GIRODENGO Jocelyne – BERTAGNA Morgane
SIX FOURS	PASTOR Jean-Philippe
SOLLIÈS PONT	COIQUAULT Jean-Pierre
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – VOGEL Marie-Léa
SOLLIÈS VILLE	OLIVIER Philippe HERNANDEZ Aurélie
TOURRETTES	BOYER Kévin – CERTAIN Patricia
TOURVES	

Rapporteur : M. TOULOUSE Christian

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui énonce que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant qu'en raison de missions ponctuelles du Syndicat, il y a lieu de créer un emploi saisonnier non permanent pour accroissement temporaire d'activité, d'adjoint administratif territorial à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, dans les conditions de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif du Syndicat.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé du rapporteur.

Autorise la création d'un emploi saisonnier, non permanent, d'adjoint administratif territorial pour accroissement temporaire d'activité, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires du 1^{er} Août au 30 Septembre 2021.

Décide que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux.

Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 26 juillet 2021 à SAINT MANDRIER Sur Mer

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Christian TOULOUSE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20210727-2021_AG_2607_5-DE
Date de réception préfecture : 27/07/2021